

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 19 h 30.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Marc-André Guertin, maire  
Madame Mélodie Georget, conseillère  
Monsieur Gaston Meilleur, conseiller  
Monsieur David Morin, conseiller  
Monsieur Claude Rainville, conseiller  
Madame Isabelle Thibeault, conseillère  
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Marc-André Guertin.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général  
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

**ORDRE DU JOUR**

1.           Ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2.           Première période de questions.
3.           Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
4.           Rapports sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 1311 et bordereaux des comptes à payer 2025-12-A, 2025-12-B, 2025-12-C, 2025-12-D.
5.           Rapport annuel 2024 sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.
6.           Dépôt du registre public des déclarations des avantages reçus par les membres du conseil - *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.
7.           12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes.
8.           Rapport des ressources humaines 2025-12.
9.           Prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu pour l'année 2026.
10.          Prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu pour l'année 2026.
11.          Prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour l'année 2026.
12.          Prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu pour l'année 2026.
13.          Prévisions budgétaires pour l'année 2026 et répartition des dépenses par municipalité - Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
14.          Demande d'aide financière - Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels.

15. Convention relative à la réalisation des projets sélectionnés dans le cadre du Programme Accélérer la transition climatique locale Volet 2 - Planification et mise en oeuvre de projets issus des Plans climat, à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
16. Étude d'opportunité en collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
17. Adoption de la Politique de reconnaissance des organismes et d'accompagnement à la vie associative de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
18. Amendement à la résolution 2025-222 relative à l'acquisition pour fins de conservation de milieu naturel localisé dans la zone de remembrement No 4 de la *Loi concernant la Ville de Mont-Saint-Hilaire*.
19. Nomination à titre de secrétaire au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
20. Renouvellement de mandat de membres au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
21. Renouvellement de mandat de membre au sein du comité directeur de la Ville équitable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
22. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 novembre 2025 du conseil local du patrimoine de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
23. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 novembre du comité consultatif de patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
24. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 novembre 2025 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
25. Demande de dérogation mineure relative au 465, chemin des Patriotes Nord (lot 2 349 005).
26. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-25111805, CCU-25111806, CCU-25111807, CCU-25111808, CCU-25111809, CCU-25111810 et CCU-25111811.
  - CCU-25111805: Projet de lotissement - 483, rue Fortier (lot 3 955 883)
  - CCU-25111806: Travaux de rénovation extérieure - 1205, chemin de la Montagne
  - CCU-25111807: Projet d'affichage - 620, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
  - CCU-25111808: Travaux d'aménagement de terrain - 707, rue des Alouettes
  - CCU-25111809: Travaux de rénovation extérieure - 758, rue Rembrandt
  - CCU-25111810: Projet de lotissement - 320, rue Saint-Pierre (lot 6 484 506)
  - CCU-25111811: Travaux d'agrandissement - 728, rue des Passerins

27. Avis de motion annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement concernant la vidange des installations septiques numéro 1130 afin d'alléger les modalités de taxation des installations ne comportant pas de fosse septique.
28. Adoption du projet de Règlement numéro 1130-3, intitulé « Règlement amendant le Règlement concernant la vidange des installations septiques numéro 1130 afin d'alléger les modalités de taxation des installations ne comportant pas de fosse septique ».
29. Avis de motion annonçant l'adoption d'un règlement d'emprunt décrétant des travaux de réfection d'infrastructures, soit le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire par excavation et gainage structural, d'égout pluvial, des travaux de voirie, de pavage, de bordures de béton, d'aménagement paysager et des travaux connexes sur la rue Chénier ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant une dépense de deux millions sept cent dix-huit mille dollars (2 718 000,00 \$) et un emprunt de neuf cent dix-huit mille dollars (918 000,00 \$) nécessaire à cette fin.
30. Adoption du projet de Règlement numéro 1356, intitulé « Règlement décrétant des travaux de réfection d'infrastructures, soit le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire par excavation et gainage structural, d'égout pluvial, des travaux de voirie, de pavage, de bordures de béton, d'aménagement paysager et des travaux connexes sur la rue Chénier ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant une dépense de deux millions sept cent dix-huit mille dollars (2 718 000,00 \$) et un emprunt de neuf cent dix-huit mille dollars (918 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».
31. Renouvellement du contrat TI 2016-01 concernant l'entretien du système téléphonique.
32. Octroi du contrat AME25-01 - Vidange des dispositifs d'évacuation des eaux usées des résidences isolées - Transport et traitement des boues.
33. Participation de membres du conseil à une activité au profit de la Fondation du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu (CABVR).
34. Deuxième période de questions.
35. Troisième période de questions.
36. Levée de la séance.

**...Monsieur le maire Marc-André Guertin ouvre la séance à 19 h 32.**

**...Mot d'ouverture du maire.**

2025-348

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER DÉCEMBRE 2025 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur David Morin  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions sont posées sur des points inscrits à l'ordre du jour par les personnes présentes.

2025-349

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mélodie Georget

**APPUYÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

2025-350

### **RAPPORTS SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1311 ET BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2025-12-A, 2025-12-B, 2025-12-C, 2025-12-D**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

**APPUYÉ PAR :** Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que les rapports des dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 1311 au cours de la période du 6 au 26 novembre 2025, signés en date du 26 novembre 2025 par madame Suzanne Bousquet, assistante-trésorière, et les bordereaux des comptes à payer numéro 2025-12-A, au montant de 12 463 926,87 \$, numéro 2025-12-B, au montant de 5 962,07 \$, numéro 2025-12-C, au montant de 622 329,50 \$, numéro 2025-12-D, au montant de 748 726,41 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2025-12, signé par madame Bousquet, en date du 27 novembre 2025.

2025-351

### **RAPPORT ANNUEL 2024 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit, en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, déposer un rapport annuel portant sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil prenne acte du « Rapport annuel 2024 sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle » daté du 1er décembre 2025, préparé par madame Mélanie Bouvier, cheffe de division - approvisionnement à la Direction générale, lequel rapport annuel est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

**...DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES AVANTAGES REÇUS – LOI  
SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose l'extrait du registre public des déclarations des avantages reçus par les membres du conseil depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

Le conseil prend acte.

**2025-352**

**12 JOURS D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES**

CONSIDÉRANT la campagne annuelle des 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes qui se tient du 25 novembre au 6 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le 6 décembre 2025 marque la journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

CONSIDÉRANT QUE cette journée de commémoration permet d'honorer la mémoire de toutes les femmes qui ont perdu la vie en raison des violences qui leur ont été faites;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mélodie Georget

**APPUYÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil appuie la campagne des 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes, qui se tient du 25 novembre au 6 décembre 2025.

QUE soit hissé le drapeau blanc du 25 novembre au 6 décembre 2025.

QUE les élus portent le ruban blanc et que des macarons et des rubans blancs soient disponibles à l'hôtel de ville pour les citoyennes et citoyens.

QUE soit diffusée l'information de la campagne sur nos réseaux.

**2025-353**

**RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2025-12**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur David Morin

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2025-12 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 27 novembre 2025, pour la période du 29 octobre au 25 novembre 2025, soit et est approuvé par ce conseil.

**2025-354**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX  
DE LA VALLÉE DU RICHELIEU POUR L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 17 septembre 2025, le conseil de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2026;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu pour l'année 2026, prévoyant des dépenses d'exploitation de 4 374 800,00 \$ et des dépenses d'immobilisations de 500 900,00 \$ pour des dépenses totales de 4 875 700,00 \$.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice financier 2026, soit de 1 504 307,22 \$, et que la trésorière soit autorisée à verser ladite participation lorsque requise.

2025-355

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU POUR L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 9 septembre 2025, le conseil de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2026;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu pour l'année financière 2026, prévoyant des dépenses d'exploitation de 4 712 100,00 \$ et des dépenses d'immobilisations de 1 829 500,00 \$ pour des dépenses totales de 6 541 600,00 \$.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice financier 2026, soit de 1 495 444,16 \$, et que la trésorière soit autorisée à verser ladite participation lorsque requise.

Que ce conseil informe la Régie de son intention de dénoncer dans le délai prévu, l'Entente intermunicipale remplaçant l'entente intermunicipale du 1er janvier 2017 de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu afin que ladite entente ne se renouvelle pas automatiquement au 31 décembre 2026, et ce, tel que déjà annoncé par le biais de la résolution 2024-332, adoptée par ce conseil.

2025-356

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT POUR L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le 23 septembre 2025, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ces prévisions budgétaires a été transmise à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mélodie Georget

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour l'année 2026, au montant total de dépenses de 63 791 771\$ tel qu'adopté par son conseil d'administration, le 23 septembre 2025.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour l'exercice financier 2026, soit de 5 254 976 \$ et que la trésorière soit autorisée à verser ladite participation lorsque requise.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: mesdames les conseillères Mélodie Georget et Isabelle Thibeault et messieurs les conseillers David Morin et Claude Rainville.

Ont voté contre la présente proposition: messieurs les conseillers Gaston Meilleur et Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité des conseillers.

2025-357

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU POUR L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 11 septembre 2025, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ces prévisions budgétaires a été transmise à la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions budgétaires doivent être soumises pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur David Morin

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2026 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu au montant de 13 847 062\$, telles qu'adoptées par son conseil d'administration le 11 septembre 2025.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice financier 2026, soit de 3 414 031,00 \$ et que la trésorière soit autorisée à la verser lorsque requise.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: mesdames les conseillères Mélodie Georget et Isabelle Thibeault et messieurs les conseillers David Morin et Claude Rainville.

Ont voté contre la présente proposition: messieurs les conseillers Gaston Meilleur et Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité des conseillers.

2025-358

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026 ET RÉPARTITION DES DÉPENSES  
PAR MUNICIPALITÉ - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire fait partie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu a adopté, lors d'une séance tenue le 26 novembre 2025, ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2026 et la répartition des dépenses par municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

**APPUYÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2026, de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu au montant de 28 262 483,00 \$, telles qu'adoptées lors de la séance ordinaire du conseil de ladite MRC tenue le 26 novembre 2025.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire consente à payer sa quote-part au montant de 2 646 680,00 \$ et que la trésorière soit et est autorisée à la payer lorsque requise.

2025-359

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME HYDRO-QUÉBEC POUR LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du « Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels »;

CONSIDÉRANT le projet intitulé « Projet d'élaboration de deux concepts d'aménagement pour la création de deux sites riverains avec accès à la rivière », qui vise notamment à :

- Créer deux accès publics gratuits au milieu naturel d'importance qu'est la rivière Richelieu, en créant deux parcs riverains dotés de structures flottantes;
- Améliorer la naturalité de 30 mètres linéaires (environ 500 mètres carrés de superficie) de berge sur le site numéro 1;
- Assurer un accès universel (personnes à mobilité réduite et personnes malvoyantes) grâce à l'installation d'un tapis de composite antidérapant avec bandes pododactiles, tel qu'utilisé sur certaines plages dans le monde;
- Signer deux servitudes de conservation perpétuelles au profit de l'organisme de conservation Connexion Nature.

CONSIDÉRANT QUE le site numéro 1 est situé au bout du parc de la Gare entre le chemin des Patriotes nord et la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le site numéro 2 est situé près du pont Jordi-Bonet, sur le remblai créé par la construction de ce pont;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur David Morin

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil entérine le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Fondation de la Faune du Québec dans le cadre du « Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels ».

Que le directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement soit et est autorisé à signer tout acte ou document donnant effet à la présente, dont notamment une convention de financement.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire confirme son intention d'utiliser une portion de l'aide financière reçue du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), soit un montant de 185 000,00 \$, et confirme également son engagement financier en temps de son personnel municipal au montant de 5 479,00 \$.

2025-360

**CONVENTION RELATIVE À LA RÉALISATION DES PROJETS SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE VOLET 2 - PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ISSUS DES PLANS CLIMAT » - VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE ET MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le Plan pour une économie verte 2030 (« PEV »), visant à renforcer la résilience du territoire face aux impacts des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce plan, un décret du Conseil des ministres, en date du 7 février 2024, a autorisé l'octroi d'une aide financière aux organismes municipaux admissibles pour l'élaboration ou la mise à jour de leur plan climat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a soumis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), le Plan climat de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (Ville), en tant que plan climat partiel, afin de bénéficier de l'aide financière disponible dans le cadre du premier appel de programmations du volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL), en cours du 19 août au 25 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVR a déposé, pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire, une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre du Programme ATCL, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH a approuvé les projets situés sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, et que la MRCVR est désignée comme bénéficiaire de l'aide financière d'un montant maximal de 3 618 960 \$ dans la Convention d'aide financière intitulée « Programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) Volet 2 – Planification et mise en oeuvre de projets issus des plans climat », intervenue avec la ministre des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVR est tenue, en vertu de la convention d'aide financière proposée par le MAMH, d'assurer la gestion des projets, de rendre compte de leur réalisation et de respecter les obligations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT QUE dans les faits, la Ville de Mont-Saint-Hilaire réalisera et mettra en oeuvre elle-même les projets qu'elle a soumis et assumera leur entière exécution et qu'à cet effet, mandat lui est donné par la MRCVR, dans le cadre de l'exécution de ses projets;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à assumer, pour ses projets soumis, les droits et les obligations prévus à la Convention d'aide financière, intervenue entre la MRCVR et la ministre des Affaires municipales, de même que tout amendement ou toute entente additionnelle pouvant être conclue;

CONSIDÉRANT la « Convention relative à la réalisation des projets sélectionnés dans le cadre du programme accélérer la transition climatique locale volet 2 – Planification et mise en oeuvre de projets issus des plans climat » à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu précisant les responsabilités respectives des PARTIES, tout en assurant une gestion conforme, transparente et concertée des fonds et des livrables;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mélodie Georget

**APPUYÉ PAR :** Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la « Convention relative à la réalisation des projets sélectionnés dans le cadre du programme accélérer la transition climatique locale volet 2 – Planification et mise en oeuvre de projets issus des plans climat » à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, laquelle convention est jointe à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence la mairesse ou le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence le directeur général adjoint aux opérations, soient et sont autorisés à signer ladite convention ainsi que tout acte ou document donnant effet à la présente.

2025-361

**AUTORISATION DE DÉPENSE — ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ EN COLLABORATION  
AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)**

CONSIDÉRANT l'entente de collaboration numéro 202594 intervenue le 18 décembre 2024 entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le gouvernement du Québec représenté par la ministre des Transports et de la Mobilité durable relativement au partage de responsabilités et des coûts concernant l'étude d'opportunité pour la réfection et le réaménagement du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Route 116) entre la rue du Massif et la limite municipale avec la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette entente, un mandat a été octroyé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable à la firme AtkinsRéalis;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Rainville

**APPUYÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise le paiement d'une dépense au montant total de 689 850,00 \$, incluant les taxes, au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), dans le cadre de l'entente de collaboration numéro 202594 pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour la réfection et le réaménagement du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Route 116) entre la rue du Massif et la limite municipale avec la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine.

Que la dépense, décrite au bon de commande DG 25-7, au montant de 689 850,00 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 55-991-00-001 (surplus non affecté), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2025-362

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES ET  
D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE ASSOCIATIVE DE LA VILLE  
DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la politique actuelle de reconnaissance et de soutien des organismes, adoptée en 2009, n'a pas été révisée depuis 16 ans;

CONSIDÉRANT QUE le milieu associatif a évolué de manière significative au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer une mise à jour de la politique existante afin de :

- Moderniser le cadre de reconnaissance et de soutien;
- Favoriser une gestion équitable, transparente et durable;
- Répondre aux besoins actuels des organismes et des citoyennes et des citoyens;
- Renforcer la cohérence avec les orientations stratégiques de la Ville (inclusion, bien commun, développement durable);

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, une nouvelle politique, intitulé « Politique de reconnaissance des organismes et d'accompagnement à la vie associative », est présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mélodie Georget

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la « Politique de reconnaissance des organismes et d'accompagnement à la vie associative » de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, datée du 1er décembre 2025, jointe à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

2025-363

**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2025-222 RELATIVE À L'ACQUISITION POUR FINS DE CONSERVATION DE MILIEU NATUREL LOCALISÉ DANS LA ZONE DE REMEMBREMENT NO 4 DE LA LOI CONCERNANT LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-222 adoptée par ce conseil lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2025 par laquelle la Ville acceptait le don des lots 1 818 669, 1 818 584, 1 818 583, 1 818 578, 1 818 577, 1 818 645, 1 818 644 et 1 818 582 au cadastre du Québec afin d'en assurer leur protection à perpétuité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ladite résolution visant à modifier le mode d'acquisition desdits lots afin que la Ville de Mont-Saint-Hilaire les acquière pour la somme de 1 \$ et autres considérations;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Claude Rainville

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la résolution 2025-222 soit amendée afin de modifier les éléments suivants :

- Que le titre de ladite résolution soit modifié en remplaçant les mots « Don simple » par le mot « Acquisition ».
- Que le quatrième CONSIDÉRANT de la résolution est remplacé par le suivant :

« CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots 1 818 669, 1 818 584, 1 818 583, 1 818 578, 1 818 577, 1 818 645, 1 818 644 et 1 818 582 au cadastre du Québec, d'une superficie totale de 5 800 mètres carrés (0,58 hectare), souhaite vendre à la Ville pour la somme de 1 \$ et autres considérations ses propriétés tout en s'assurant de leur protection à perpétuité; »
- Que le premier paragraphe de la résolution soit modifié par le suivant :

« Que ce conseil accepte l'offre d'acquisition pour la somme de 1 \$ et autres considérations des lots 1 818 669, 1 818 584, 1 818 583, 1 818 578, 1 818 577, 1 818 645, 1 919 644 et 1 818 582 au cadastre du Québec, d'une superficie de 5 800 mètres carrés (0,58 hectare) et d'une valeur de 10 000,00 \$, et autorise l'émission d'un reçu au montant de 9 999,00 \$ ».

2025-364

**NOMINATION À TITRE DE SECRÉTAIRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil a le pouvoir de procéder à la nomination d'un fonctionnaire ou employé de la municipalité pour agir à titre de secrétaire d'un comité;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Line Des Roches, directrice adjointe au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, a repris ses fonctions suite à une absence temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur David Morin

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil nomme madame Marie-Line Des Roches, directrice adjointe au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à titre de secrétaire du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2025-365

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les mandats de madame Marie-Ève Daunais et de monsieur Danny Gignac à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire arrivent à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE madame Daunais et monsieur Gignac ont signifié leur intérêt à poursuivre leur mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Rainville

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil renouvelle les mandats de madame Marie-Ève Daunais et de monsieur Danny Gignac à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

2025-366

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA VILLE ÉQUITABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Maya Benomar, à titre de membre citoyen au sein du comité directeur de la Ville équitable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, arrive à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE madame Benomar a signifié son intérêt à l'effet de poursuivre son mandat au sein du comité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur David Morin

**APPUYÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil renouvelle le mandat de madame Maya Benomar à titre de membre citoyen au sein du comité directeur de la Ville équitable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

2025-367

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025 DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 novembre 2025 du conseil local du patrimoine de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes :

- CLP-25111804: Avis concernant la location du Manoir Rouville-Campbell, conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, C.p-9.002);
- CLP-25111805: Demande d'autorisation pour la démolition d'un immeuble identifié à l'inventaire du patrimoine bâti de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu situé au 555-557, chemin de la Montagne (grange).

2025-368

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025 DU COMITÉ CONSULTATIF DE PATRIMOINE ET DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 novembre 2025 du comité consultatif de patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes :

- CPT-25111804 : Toponyme du parc René-Hertel;
- CPT-25111805 : Toponyme du parc André-Mathieu.

2025-369

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Rainville

**APPUYÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 novembre 2025 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

**...À la demande de monsieur le maire Marc-André Guertin, monsieur Claude Rainville, conseiller municipal, explique la demande de dérogation mineure concernant le 465, chemin des Patriotes Nord (lot 2 349 005 au cadastre du Québec);**

**...Il est demandé aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure. De plus, toute personne qui désirait poser une question ou intervenir pouvait le faire par écrit à l'adresse : [derogation.mineure@villemsh.ca](mailto:derogation.mineure@villemsh.ca).**

**...Les interventions faites par courriel ont été transmises aux élus.**

**...Madame la conseillère Mélodie Georget est absente lors des délibérations entourant ce point de l'ordre du jour.**

2025-370

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU 465, CHEMIN DES PATRIOTES NORD (LOT 2 349 005)**

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-25111804 du procès-verbal du 18 novembre 2025 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant la demande de dérogation mineure relative au 465, chemin des Patriotes Nord (lot 2 349 005 au cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à autoriser l'implantation d'une clôture d'une hauteur dérogatoire dans la cour latérale;

CONSIDÉRANT QUE selon la recommandation émise par le comité consultatif d'urbanisme, la dérogation demandée ne respecte pas les critères établis au Règlement numéro 1236, intitulé « Règlement sur les dérogations mineures », pour l'obtention d'une telle dérogation;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la présente dérogation mineure a précédemment été étudié par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre de la demande CCU-25091604 et a fait l'objet d'une recommandation défavorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a, par le biais de la résolution 2025-316 adoptée lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025, refusé d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'une version modifiée de l'argumentaire du requérant a été déposée en appui de sa demande, notamment en lien avec l'impact sonore de la hauteur de la clôture, mais qu'aucune modification n'a été apportée au projet proposé par rapport à la précédente demande;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Rainville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur David Morin  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil refuse la demande de dérogation mineure visant l'implantation dans la cour latérale d'une clôture d'une hauteur de 3 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une hauteur maximale de 2 mètres, permettant ainsi une dérogation de 1 mètre, et ce pour les motifs suivants :

- La hauteur proposée pour la clôture ne revêt pas un caractère mineur par rapport à la réglementation existante.
- L'impact sonore sur la terrasse située en cour latérale étant ponctuel, contextuel en fonction de la circulation automobile, limité à une activité accessoire à la résidence et circonscrit à une superficie limitée, le préjudice subi par le propriétaire tel que décrit par le requérant ne constitue pas un préjudice sérieux.

Le tout selon les considérations et conditions énoncées à la recommandation CCU-25111804 du procès-verbal du 18 novembre 2025 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et tel qu'il appert aux plans d'architecture préparés par monsieur Alexandre Asselin, architecte stagiaire, datés du 28 août 2025.

**Madame la conseillère Mélodie Georget réintègre les débats.**

**Monsieur le conseiller David Morin déclare un conflit d'intérêts potentiel et se retire des délibérations entourant ce point de l'ordre du jour.**

2025-371

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS CCU-25111805, CCU-25111806, CCU-25111807, CCU-25111808, CCU-25111809, CCU-25111810 ET CCU-25111811**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 18 novembre 2025 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-25111805: 483, rue Fortier (lot 3 955 883)  
Projet de lotissement
- CCU-25111806: 1205, chemin de la Montagne  
Travaux de rénovation extérieure
- CCU-25111807: 620, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier  
Projet d'affichage
- CCU-25111808: 707, rue des Alouettes  
Travaux d'aménagement de terrain
- CCU-25111809: 758, rue Rembrandt  
Travaux d'agrandissement et de rénovation extérieure
- CCU-25111810: 320, rue Saint-Pierre (lot 6 484 506)  
Projet de lotissement
- CCU-25111811: 728, rue des Passerins  
Travaux d'agrandissement

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1364 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Rainville

**APPUYÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information demandés auxdites recommandations.

**Monsieur le conseiller David Morin réintègre les débats.**

2025-372

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1130-3 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES NUMÉRO 1130 AFIN D'ALLÉGER LES MODALITÉS DE TAXATION DES INSTALLATIONS NE COMPORTANT PAS DE FOSSE SEPTIQUE**

Madame la conseillère Isabelle Thibeault, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement concernant la vidange des installations septiques numéro 1130 afin d'alléger les modalités de taxation des installations ne comportant pas de fosse septique.

2025-373

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1130-3 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES NUMÉRO 1130 AFIN D'ALLÉGER LES MODALITÉS DE TAXATION DES INSTALLATIONS NE COMPORTANT PAS DE FOSSE SEPTIQUE - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1130-3, intitulé : « Règlement amendant le Règlement concernant la vidange des installations septiques numéro 1130 afin d'alléger les modalités de taxation des installations ne comportant pas de fosse septique », soit et est adopté par ce conseil.

2025-374

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1356 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES, SOIT LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE PAR EXCAVATION ET GAINAGE STRUCTURAL, D'ÉGOUT PLUVIAL, DES TRAVAUX DE VOIRIE, DE PAVAGE, DE BORDURES DE BÉTON, D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DES TRAVAUX CONNEXES SUR LA RUE CHÉNIER AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UNE DÉPENSE DE DEUX MILLIONS SEPT CENT DIX-HUIT MILLE DOLLARS (2 718 000,00 \$) ET UN EMPRUNT DE NEUF CENT DIX-HUIT MILLE DOLLARS (918 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

Monsieur le conseiller Louis Toner, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant des travaux de réfection d'infrastructures, soit le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire par excavation et gainage structural, d'égout pluvial, des travaux de voirie, de pavage, de bordures de béton, d'aménagement paysager et des travaux connexes sur la rue Chénier ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant une dépense de deux millions sept cent dix-huit mille dollars (2 718 000,00 \$) et un emprunt de neuf cent dix-huit mille dollars (918 000,00 \$) nécessaire à cette fin.

2025-375

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1356 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES, SOIT LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE PAR EXCAVATION ET GAINAGE STRUCTURAL, D'ÉGOUT PLUVIAL, DES TRAVAUX DE VOIRIE, DE PAVAGE, DE BORDURES DE BÉTON, D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DES TRAVAUX CONNEXES SUR LA RUE CHÉNIER AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UNE DÉPENSE DE DEUX MILLIONS SEPT CENT DIX-HUIT MILLE DOLLARS (2 718 000,00 \$) ET UN EMPRUNT DE NEUF CENT DIX-HUIT MILLE DOLLARS (918 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Claude Rainville

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1356, intitulé : « Règlement décrétant des travaux de réfection d'infrastructures, soit le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire par excavation et gainage structural, d'égout pluvial, des travaux de voirie, de pavage, de bordures de béton, d'aménagement paysager et des travaux connexes sur la rue Chénier ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant une dépense de deux millions sept cent dix-huit mille dollars (2 718 000,00 \$) et un emprunt de neuf cent dix-huit mille dollars (918 000,00 \$) nécessaire à cette fin », soit et est adopté par ce conseil.

2025-376

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TI 2016-01 CONCERNANT L'ENTRETIEN DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE – CONNEX QUÉBEC INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

**APPUYÉ PAR :** Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le renouvellement du contrat TI 2016-01 concernant l'entretien du système téléphonique AVAYA de même que l'application Shadow CMS, intervenu avec la compagnie Connex Québec inc, et ce, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er décembre 2025 au 30 novembre 2028, au montant total de 8 161,47 \$, incluant les taxes.

Que la dépense décrite au bon de commande TI 25-29, au montant de 2 484,17 \$, incluant les taxes, pour la première année du contrat, soit payable à même le poste budgétaire 02-198-00-331, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le directeur général, ou en son absence le directeur général adjoint aux opérations, soit et est autorisé à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2025-377

**OCTROI DU CONTRAT AME25-01 - VIDANGE DES DISPOSITIFS D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES - TRANSPORT ET TRAITEMENT DES BOUES – 9363-9888 QUÉBEC INC. (GROUPE SANIVAC INC.)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Claude Rainville

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de 9363-9888 Québec inc. (Groupe Sanivac inc.), au montant de 71 773,14\$ pour l'année 2026, incluant les taxes, dans le cadre du contrat AME25-01 relatif à la vidange, transport et traitement des boues des dispositifs d'évacuation des eaux usées des résidences isolées, et ce, en fonction des quantités de vidanges projetées, étant la plus basse soumission reçue relativement audit contrat.

Que ce contrat soit d'une durée de deux (2) ans, soit pour les années 2026 et 2027, selon les clauses d'indexation prévues au contrat.

Que ce contrat sera tacitement reconduit pour une période supplémentaire de deux (2) années supplémentaires, soit pour les années 2028 et 2029, et ce, selon les termes et conditions dudit contrat, ce qui représente un montant total de 252 557,69\$ pour la durée totale du contrat (4 ans).

Que le maire, ou en son absence la mairesse ou le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2025-378

**PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (CABVR)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur  
**APPUYÉ PAR :** Madame Mélodie Georget  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise la participation de MM. Marc-André Guertin, maire, et Louis Toner, conseiller municipal, au Curl Don Lepelco au profit de la Fondation du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu (CABVR), qui se tiendra le 29 décembre 2025 au Club de curling Bel-Aire à Mont-Saint-Hilaire et autorise le paiement de la dépense au montant de 25,00 \$ par personne.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2025-20 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions sont posées par les personnes présentes.

**TROISIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2025-379

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 20 h 30.

**Marc-André Guertin, maire**

**Anne-Marie Piérard, avocate  
Greffière**

**Ce procès-verbal n'est pas encore approuvé.**